

Chantier école

Mis à jour le 10 Avril 2020



© Fotolia

Parcours d'insertion porté par la Région, le chantier école est une alternative aux méthodes d'apprentissage classiques axées sur le face à face et les approches théoriques.

Objectifs

Le Chantier école vise à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, par le biais d'un projet collectif dynamisant basé sur une mise en situation concrète de travail, et un accompagnement global, à la fois social et professionnel. Il permet de combiner une expérience concrète de gestes et postures professionnels, des enseignements théoriques basés sur des situations pratiques, et la connaissance des conditions réelles de travail, par le biais d'une pédagogie active.

Bénéficiaires

Le Chantier école s'adresse aux jeunes et adultes en recherche d'emploi, de niveau VI à V, en particulier les plus en difficulté dans leur insertion sociale et professionnelle.

Modalités d'inscription

Pour être orienté vers un chantier école, le candidat doit être motivé pour la méthode proposée et pour le secteur d'activité ciblé. Les candidats sont orientés par les prescripteurs du territoire de projet, partenaires de l'action (missions locales, Plie, clubs de prévention, etc.).

Contenu du dispositif

Le Chantier école organise la formation autour d'un support concret et « grandeur nature », d'intérêt collectif ou d'utilité sociale, dans des domaines d'activité variés : aménagement et entretien des espaces verts, construction ou rénovation de bâtiment, production de contenus numériques, etc. Le temps de formation en situation de travail collectif représente la composante principale d'un chantier école.

L'action repose ainsi sur une coordination rigoureuse entre l'acquisition de gestes professionnels, un accompagnement socio-professionnel et des immersions en entreprise, qui sont les 3 composantes obligatoire d'un chantier école.

On compte en moyenne une quinzaine de Chantiers école en Ile-de-France chaque année.

Durée du dispositif

La durée moyenne d'un chantier école est de 700 heures, mais ce volume peut varier.

Rémunération et accompagnement social

Le bénéficiaire peut obtenir une rémunération de Pôle emploi ou du Conseil régional d'Ile-de-France. Sa protection sociale est assurée.

Financement

Conseil régional d'Ile-de-France et autres financements en fonction des projets

La Région intervient financièrement sur la partie relative à la mise en œuvre de formation uniquement, jusqu'à 100% de son montant. Le montant maximal de la subvention ne peut pas excéder 80% du montant global du projet, à hauteur de 55 000 € maximum.

Tags : [dispositif emploi-formation](#) [1] | [insertion socio-professionnelle](#) [2] | [accompagnement vers l'emploi](#) [3]

En savoir plus

- [Chantiers écoles d'Ile-de-France](#) [4]
- [Portail de l'insertion par l'activité économique](#) [5]
- [France Active Ile-de-France](#) [6]